Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Refinery Heavy Reformate

Code du produit : Q7757

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax : 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Intermédiaire chimique.

Restrictions d'utilisation :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé comme solvant ou agent de nettoyage; pour l'éclairage ou raviver des feux ; comme net-

toyant pour la peau.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Danger par aspiration : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Catégorie 2

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Catégorie 2A

Toxicité aiguë (Inhalation)

: Catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique

: Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique

: Catégorie 3 (Effets narcotiques)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée

: Catégorie 2 (Système auditif.)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

tique

: Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.0

800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes

nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Modérément irritant pour les yeux.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Le liquide s'évapore rapidement et peut s'enflammer, provoquant un feu éclair, ou une explosion dans un espace confiné.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : Refinery Heavy Reformate

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed	64741-68-0	>= 60 - <= 100

Information supplémentaire

Contient:

Contient.		
Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)
xylène	1330-20-7	>= 15 - <= 40
Isohexanes	73513-42-5	<= 0.1
Éthylbenzène	100-41-4	<= 6.2
mésitylène	108-67-8	<= 4.8
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	<= 15.9
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	<= 3.3

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

: Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

En cas d'inhalation

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médical le plus proche.

En cas de contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires.

En cas d'ingestion

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

de peau sèche/craquelée.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

: Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propager l'incendie.

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

08.12.2014

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

Si le feu ne peut être maitrisé, évacuer immédiatement.
 Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.
 Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses.
 Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les

fossés et les cours d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques. Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la

zone environnante. Evacuer le personnel.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard. Les vapeurs peuvent se déplacer sur des distances considérables tant en surface qu'en souterrain. Les conduits souterrains (canalisations, pipelines, conduits de câbles) peuvent

fournir des voies d'écoulement préférentielles.

Précautions pour la protection de l'environnement

Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines.

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Confiner le produit résiduel dans les zones affectées pour en empêcher son infiltation dans les canalisations (égouts), les fossés et les cours d'eau.

1055e5 et les cours d'ea

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Lais-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

ser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Assurer la continuité électrique de tous les équipement par la continuité des masses et la mise à la terre.

Conseils supplémentaires

: Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Les déversements en mer doivent être traités comme stipulé dans le plan d'urgence de bord contre la pollution par hydrocarbures comme l'exige la convention MARPOL, annexe 1, règle 26.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Laisser les vêtements contaminés sécher à l'air dans un endroit bien ventilé avant de les laver.

7/26 800001033973

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Eviter les déversements.

Ne pas utiliser comme solvant de nettoyage ou pour des utili-

sations autres que comme carburant pour moteur.

Les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, ne peuvent être décontaminés et doivent être détruits pour éviter

qu'ils ne soient réutilisés.

Conseils pour une manipulation sans danger

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Ne jamais siphoner avec la bouche.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Éviter l'exposition.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

éviter le contact

: Agents oxydants forts.

Transfert de Produit

: Attendre 2 minutes après le remplissage du réservoir (pour des réservoirs comme ceux des camions citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Attendre 30 minutes après le remplissage du réservoir (pour les grandes citernes) avant d'ouvrir les trappes ou les regards. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables airvapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opéra-

tions de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Stockage

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

08.12.2014

Autres données

: Stockage en citerne:

Les réservoirs doivent être spécialement conçus pour pouvoir être utilisés avec ce produit.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Conserver dans un endroit frais.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.. Exemple, de matériaux adaptés qui ont été testés spécifiquement pour leur compatibilité avec le produit: le polyéthylène haute densité (PEHD), le polypropylène (PP) et le Viton ® (FKM : Elastomère fluorocarboné)., Pour les garnitures de conteneurs, utiliser une peinture époxy avec agent durcisseur aminé., Pour les joints d'étanchéité et les joints statiques, utiliser : du graphite, du Téflon ® (PTFE: PolytTétraFluoroEthylène), du Viton A ®, du Viton B ®.

Matière non-appropriée: Selon leurs caractéristiques et l'utilisation projetée, certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir aux conteneurs ou leurs revêtements internes. Exemples de matières à éviter: Caoutchouc naturel (NR: Natural Rubber), Caoutchouc nitrile (NBR: Nitril Butadiene Rubber), Caoutchouc EPDM (Ethylène-Propylène-Diène-Monomère), Polyméthacrylate de méthyle (PMMA), Polystyrène, Polycholure de Vinyl (PVC: PolyVinylChloride), PolylsoButylène (PIB)., Toutefois, certaines de ces matières peuvent convenir pour les gants de protection.

Consignes concernant les récipients

Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs. Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.

Utilisation(s) particulière(s)

Non applicable.

800001033973 9/26CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: 8.0 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

08.12.2014

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed	64741-68-0	LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
xylène	1330-20-7	VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
Isohexanes	73513-42-5	TWA	500 ppm	ACGIH
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
Éthylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 435 mg/m3	NIOSH REL
		ST	125 ppm 545 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA Z-1
mésitylène	108-67-8	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm 123 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	25 ppm	ACGIH

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 8.0 2024-09-26 800001033973

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

		TWA	10 ppm	ACGIH
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	TWA	25 ppm	CA AB OEL
			123 mg/m3	
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail N. OAO D.

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Echantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
xylène	1330-20-7	Acides mé- thylhippu- rique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI
Éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide glyoxylique phényle	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'ex- position ait ces- sé)	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

: Le niveau de protection et la nature des contrôles néces-Mesures d'ordre tech-

11 / 26 800001033973

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

nique

saires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

L'équipement de protection respiratoire et son utilisation doivent être conformes aux réglementations locales.

Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques et de particules [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains Remarques

: L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de pro-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

tection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant.

Choisir des gants testés selon une norme pertinente (par ex., EN374 en Europe, F739 aux États-Unis). En cas de contact prolongé ou répété fréquent, des gants nitrile peuvent convenir (Délai de rupture > 240 minutes). Pour assurer une protection contre un contact fortuit ou des éclaboussures accidentel(les), des gants en Néoprène ou PVC peuvent conve-

nir.

Protection des yeux

: Lunettes étanches chimiques (lunettes monobloc antigaz) et

écran facial.

Protection de la peau et du

corps

: Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projec-

tions).

Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Mesures d'hygiène

: Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide.

Couleur : incolore

Odeur : Paraffinique

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: 8.0

2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pΗ : Non applicable

Point de fusion/point de con-

gélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Typique 162 - 192 °C / 324 - 378 °F

Point d'éclair : Typique 42 °C / 108 °F

Méthode: Abel

Taux d'évaporation : 0.16

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 6.5 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: 1 %(V)

Pression de vapeur : 370 Pa (20 °C / 68 °F)

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : 0.88

Densité : Typique 783 kg/m3 (15 °C / 59 °F)Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2 - 7

Température d'auto-

inflammation

: > 220 °C / 428 °F

Température de décomposi-

tion Viscosité : Donnée non disponible

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0 Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS: 800001033973

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Typique 1.08 mm2/s (25 °C / 77 °F)

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Non applicable

Tension superficielle : Typique 26.4 mN/m, 20 °C / 68 °F, ASTM D-971

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Poids moléculaire : 140 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Peut s'oxyder en présence de l'air.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Peut s'oxyder en présence de l'air.

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur des données relatives au

produit, ainsi que sur la connaissance des composants et de la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris indi-

viduellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg

Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Nocif en cas d'inhalation.

 $CL50 > 10,0 - \le 20,0 \text{ mg/l}$

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 dermal (lapin): Remarques: Nocif par contact avec la

peau.

DL50 >1000 - <=2000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

:

Remarques: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

CL50 supérieure à la concentration de vapeur proche de la

saturation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

17 / 26 800001033973

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Remarques: Irritant pour la peau.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: Entraîne des irritations à la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'en-

duit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Provoque une grave irritation des yeux.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: N'est pas un sensibilisant.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

germinales - Evaluation

les catégories 1A/1B.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: On a observé une augmentation des cas de tumeurs sur des animaux de laboratoire ; on ne connaît pas la pertinence de ces observations sur l'homme.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

08.12.2014

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement.

N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Effets sur la fertilité :

Remarques: N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.

Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont

maternellement toxiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Remarques: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: Peut irriter les voies respiratoires. Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Des expositions prolongées et répétées à de fortes concentrations ont entraîné une perte de l'ouïe chez le rat. L'interaction entre un abus de vapeurs de solvants et le bruit au sein de l'environnement de travail peut provoquer une perte de l'ouïe.

Nocif: risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: Système auditif : des expositions répétées et prolongées à des concentrations élevées ont résulté en une perte auditive chez le rat. Un abus des vapeurs de solvants et une interaction avec le bruit dans l'environnement de travail peuvent provoquer une perte auditive. Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'éco-

toxicologie de produits similaires.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorga-

nismes (Toxicité aiguë)

: Remarques: NOEC/NOEL > 1.0 - <= 10 mg/l

: Remarques: LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l Nocif

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les crusta-

cées(Toxicité chronique)

Toxicité pour les bactéries

: Remarques: Donnée non disponible

: Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Intrinsèquement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 8.0 2024-09-26

800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

: Remarques: S'oxyde rapidement par réactions photochi-Biodégradabilité

miques dans l'air.

Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioac-

cumulables.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2 - 7

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioac-

cumulables.

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Flotte sur l'eau.

S'évapore en un jour, à partir de l'eau ou de la surface du sol.

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Autres effets néfastes

Composants:

Naphtha (Petroleum), Heavy Catalytic Reformed:

Information écologique sup- : Pas de potentiel de déplétion ozonique.

plémentaire

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version 8.0

Date de révision: 2024-09-26

Numéro de la FDS:

800001033973

Date d'impression: 2024-10-03

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne

en la laissant s'écouler dans le sol.

Emballages contaminés

: Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conte-

neur de déchets.

Réglementation locale

Remarques

: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1268

Nom d'expédition des Na-

: DISTILLATS DE PÉTROLE. N.S.A.

tions unies

Classe 3 Groupe d'emballage : 111 : 3 Etiquettes Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1268

Nom d'expédition des Na-: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

08.12.2014

tions unies

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1268

Nom d'expédition des Na: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

tions unies

(PETROLEUM NAPHTHA)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3
Polluant marin : oui

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants sont répertoriés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Insti-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03 8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

tut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des installations confinées. Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2024-09-26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Refinery Heavy Reformate

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2024-10-03

8.0 2024-09-26 800001033973 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

08.12.2014

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR

26 / 26